



Compte rendu de l'audio conférence du 28 mai 2020 avec la DRFIP 35

Le drfip commence son propos en précisant qu'il s'agit de la 2ème semaine dans le cadre du plan de reprise d'activité où il est difficile de connaître précisément l'effectif en présentiel (situation variable jusqu'au 31/05). Localement, cela se situe autour de 52% en présentiel et de 18% en télétravail. Cependant le rythme de reprise est comparable à la moyenne nationale. Il précise, de nouveau, que des agents "vulnérables" souhaitent revenir générant une mobilisation importante de la médecine de prévention. Le redéploiement du télétravail est toujours en cours concernant, en particulier, les agents "vulnérables" et ceux en garde d'enfants.

La drfip indique, concernant les retenues (racket) de RTT/congés, que les chefs de service vont différencier les deux périodes (du 16/03 au 16/04 et du 17/04 au 31/05) en fonction du présentiel, des ASA, du télétravail, du temps partiel... et ce courant juin (fiabilisation de sirhius pour chaque situation individuelle). Les informations proposées seront à remonter auprès du service RH pour cohérence (vérification des données) puis retour dans les services sous forme de tableau "navette" avec information auprès des agents.

S'agissant des agents "vulnérables" en lien avec la liste des pathologies répertoriées, possibilité de télétravailler (volontariat, si missions possibles) sinon toujours mis en ASA (à ce jour, une vingtaine d'agents concernés avec priorité au télétravail).

Le drfip précise qu'il y a un plan de renforcement au SDE de 8 agents "tant qu'il le faudra" (une équipe installée à la forpro).

Concernant la continuité de la reprise d'activité, aucune information particulière pour le recouvrement forcé.

La direction est en attente de la note nationale sur ce thème.

S'agissant du versement de la prime "covid", le décret est paru et celle-ci sera versée en juillet 2020 aux agents ayant eu un surcroît d'activité et ayant été en présentiel, en télétravail avec deux niveaux (330€ et 1 000€) plafonnée à 30% de l'effectif de la drfip35 (dont 1/3 percevra 1000€, soit 10 % de l'effectif). Le drfip parle d'aspects objectifs dans ce versement (???). Il y aura plus d'informations la semaine du 02/06 (audio-conférence du 3/06), en lien avec la note de la Centrale.

Une note est en cours concernant les mouvements de mutations (réunion spécifique à venir, le 10/06 à 14H30, pour la méthodologie en fonction des effectifs, des départs et des arrivées). Les fiches de vœux seront à compléter dans l'application ALOA sachant que pour les agents

de catégorie C (ouverture le 03/06 et fermeture le 16/06), pour les agents de catégorie B (ouverture le 08/06 et fermeture le 19/06) et pour les agents de catégorie A (ouverture le 15/06 et fermeture le 26/06). Les résultats sortiront le 07/07 pour les agents de catégorie C et B et le 10/07 pour les agents de catégorie A. Il n'y aura pas de présentiel lors de réunions à venir (mis à disposition de diaporamas) sachant que, dans la note de service, un paragraphe dédié aux situations particulières avec la mise en place d'une boîte pour questions (trois cadres A "sur le pont").

Le drfip évoque les chantiers de réforme avec un CTR prévu le 18/06 ("sortie de crise") concernant les orientations sur le NRP et la démétropolisation (ajustement du calendrier).

Interventions de la CGT :

Elle remercie, de nouveau, les différents acteurs comme la médecine de prévention, l'ISST, les logistiques sur sites, les RH, les collègues de l'ESI dans un cadre sanitaire compliqué.

La CGT indique la présence de pressions statistiques (service SIP) en demandant aux agents de compter les déclarations reçues, les 1236 en attente, des statistiques foncières sans oublier tout le travail de saisie, des contre-appels, des e-contacts, des balfus, gestpas, gespart... générant pour des agents, avec une charge de travail importante, un crédit d'heures supérieur à 12 heures.

Concernant la trésorerie IVA, les distanciations physiques sont très difficiles (quelles solutions ?).

Demande pour que soit maintenue la banalisation des horaires des journées de travail (garde d'enfants, transports en commun....).

S'agissant des agents ayant des proches de santé fragile vivant sous le même toit (conjoint, enfants), demande d'élargir les dispositifs de télétravail ou d'ASA à défaut d'équipements suffisants aux agents sans problème de santé mais dont les proches sont fragilisés.

Concernant les télétravailleurs d'avant crise, quid de récupérer leurs matériels ?

A quelle date sera disponible l'application ALOA (fiches de vœux)?

Dans le cadre où l'agent n'a pas d'avis de la médecine de prévention, demande de précision concernant une date butoir fixée au 10/07 (fin légale de l'état d'urgence).

Demande d'un agent revenant le 02/06 où le chef de service lui a demandé de prendre rdv avec son médecin traitant pour prescription de masques.

S'agissant de la journée du 22/05 (pont naturel), la CGT précise que la notion d'"Autorisation d'Absence Exceptionnelle positionnée prioritairement lors d'un pont naturel" ne veut pas dire obligatoire.

Dans le cadre du vol de RTT/congés, la CGT indique que des agents qui ont fait partie d'un roulement les conduisant à alterner dans la même semaine des jours d'ASA et des

jours de travail et présents au moins deux jours par semaine ou l'équivalent (1 semaine sur 2) pourront être considérés comme à la disposition de leur employeur toute la semaine (ces jours ne sont pas à prendre dans le décompte des jours d'absence). De même, les agents qui ont été placés en ASA pour des demi-journées à la demande des chefs de service sont considérés comme à la disposition de leur employeur toute la journée (les jours correspondants ne seront donc pas pris en compte dans le calcul des jours d'absence). EN RESUME, aucun jour ne sera prélevé pour les agents visés ci-avant.

S'agissant des reports de congés 2019 qui seraient perdus, la CGT dénonce, une fois de plus, cette décision. Qu'en est-il ? Quid des agents présents en continu n'ayant pas de jours volés si ces jours 2019 n'étaient pas retenus dans le cadre de jours prélevés?

Les interventions de la CGT sur les problèmes de ménage à Magenta permettent d'avancer.

Quelle sera la date de régularisation concernant les jours de congés 2019 ?

Réponses du Drfip :

Concernant les pressions statistiques, elles n'existent pas (pas de remontées des agents). La DG veut suivre le déroulement de la campagne IR.

Les télétravailleurs d'avant crise vont récupérer leurs matériels.

A ce jour, pas de réponse à donner concernant la prolongation des ASA à partir du 11/07.

S'agissant du pont naturel du 22/05, il se réfère aux consignes de la DG.

Concernant les retenues RTT/congés, la drfip précise qu'il faut distinguer le présentiel et les ASA sur une même journée, sur une même semaine sans tenir compte de "à la disposition de l'employeur".

Il indique qu'il faut faire preuve de souplesse dans la banalisation des horaires des journées de travail (garde d'enfants, transports en commun).

S'agissant de demander l'avis du médecin traitant pour le port de masque, aucune directive dans ce sens (à voir dans les services).

Concernant le report ou non des jours 2019, le drfip favorable à l'utilisation du CET afin de ne pas perdre ces jours (réponse en cours).

La drfip précise, pour la trésorerie IVA, qu'elle est actuellement sur le dossier afin que les distanciations physiques soient respectées.

Il ne peut, à ce jour, préciser de date concernant la problématique sur les congés 2019.

Interventions de Solidaires :

Quel avenir concernant le télétravail ?

Quelles sont les situations dans chaque service en matière de distanciation physique, de la mise en place de plexiglas ?

Quid des congés d'été suite au PRA ?

Il est précisé que les règles sanitaires dans les restaurants collectifs sont respectées.

La question du ménage reste posée, celui-ci est insuffisant.

Réponses du drfip :

Concernant les distanciations physiques, cela est à voir avec les chefs de service ainsi que la pose de plexiglas.

Le télétravail reste toujours d'actualité.

Une dotation de plexiglas est en cours pour les accueils (à ce jour, problème d'approvisionnement).

La drfip précise qu'il va y avoir des heures supplémentaires pour le nettoyage des locaux avec des rappels effectués auprès de la Samsic et des agents Berkani.

Interventions de la CFDT :

combien y-a-t-il de PC portables à ce jour ?

Demande d'un état des lieux concernant, en particulier, les agents "vulnérables".

Un arrêté du 11/05/2020 autorise le transfert de jours de congés 2019 sur un CET.

S'agissant la prime "covid", cela est injuste sur les modalités (plafond de 30%?).

Les inspecteurs stagiaires doivent être informés des gestes "barrière".

Que devient le contrôle fiscal ?

Réponses du drfip :

Concernant le contrôle fiscal, une note départementale déclinant la note nationale est en cours d'élaboration pour le 10/06.

S'agissant des conjoints "vulnérables", il n'y a pas d'ASA de prévu cependant, en fonction de situations particulières, il faut envisager le télétravail.

L'arrivée d'inspecteurs stagiaires va générer, au cas par cas, la mise en place des mesures sanitaires.

Concernant le plafond de 30% pour l'attribution de la prime "covid", le drfip précise qu'il n'a pas de marge de manœuvre et considère que c'est un maxi par rapport au surcroît d'activité.

Interventions de FO :

Concernant la réunion du 10/06 sur les mutations locales, sera présent.

S'agissant du report des congés 2019, demande que cela soit versé sur le CET.

L'attribution de la prime "covid" sera difficile à gérer.

Infos du drfip :

Concernant le report des congés 2019 via le CET, le drfip y est favorable.

S'agissant de la campagne IR, le taux de réponse est d'environ 92% sur l'ensemble des SIP avec 80% pour les e-contacts, 84,74% pour balfus (à ce jour, 187 000 lignes traitées).

Un CTL est prévu avant le 14 juillet.

Redon : point restauration fermé par la DRFIP 35 car non conforme aux règles de distanciation sociale

Saint Malo : demande de pouvoir exercer des activités sportives dans l'enceinte du centre , la réponse est négative.